

Les pointues paires sont rouges... à ?



Conseil canadien de la sécurité nautique
Canadian Safe Boating Council

« Les pointues paires sont rouges à droite en revenant de la mer ».

Savez-vous ce que signifie cette phrase aide-mémoire? Vous le devriez, car la compréhension du Système canadien d'aides à la navigation et la façon de les identifier sur l'eau fait partie des aptitudes essentielles qu'il faut posséder pour naviguer de manière sécuritaire. « Les pointues paires sont rouges à droite en revenant de la mer » veut dire que les bouées pointues sont rouges, qu'elles portent des numéros pairs et qu'on doit les laisser du côté droit en revenant au port ou en se dirigeant vers l'amont, soit à contre-courant. Rappelez-vous : Rouge, dRoite, Revenant.

L'apprentissage des règles de route vous permettra de savoir ce qu'il faut faire lorsque vous croisez la route d'un autre bateau, que ce soit de jour ou de nuit. Vous comprendrez la signification des divers aides à la navigation, des bouées et des balises de jour ordinaires, ce qui vous permettra d'éviter ou de contourner les obstacles qui se trouvent au-dessus et sous la surface de l'eau.

En tant que navigateur de plaisance, vous avez la responsabilité légale de conduire votre bateau de manière sécuritaire. Cela veut dire que vous devez connaître les règles de route qui s'appliquent. Cela signifie que vous devez connaître et respecter les lois et les règlements du Canada s'appliquant à tous les navires qui se trouvent en eaux canadiennes. L'on retrouve ces lois, règlements et directives dans le Règlement sur les abordages, la Loi sur la marine marchande du Canada, le Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux et le Règlement sur les cartes marines et les publications nautiques. Ces lois et règlements ont été instaurés dans le but de permettre à tous ceux qui naviguent sur nos eaux de bénéficier d'un environnement approprié à la pratique sécuritaire de cette activité.

Le Règlement sur les abordages établit les règles à observer pour naviguer de manière sécuritaire et pour prévenir les abordages en haute mer et sur les cours d'eau intérieurs. Ces règles incorporent les règles internationales et les modifications canadiennes qui déterminent ce qui doit être respecté en ce qui a trait à la vitesse, la navigation, les priorités de route et la veille visuelle et auditive. Sauriez-vous quel bateau a priorité lorsque deux bateaux se croisent? Savoir quel bateau a la priorité de passage et lequel doit s'écarter de l'autre dans une telle situation n'est pas seulement une question de courtoisie, mais aussi une question de sécurité. Contrairement à ce que l'on voit sur nos routes, il n'y a pas de lignes blanches sur l'eau afin de délimiter les voies de circulation. Il relève donc de votre responsabilité de savoir comment mener votre embarcation en toute sécurité.

La Loi sur la marine marchande du Canada, elle, incorpore des conventions internationales et elle établit un ensemble de règles qui gèrent notre façon de naviguer. L'une des règles le plus souvent citée veut que le responsable d'un bateau, un chef de bord ou un capitaine, vienne en aide à toute personne en danger sur l'eau, dans la mesure où il peut le faire sans faire courir de dangers graves à son embarcation, aux personnes à bord ou à eux-mêmes.

Certaines restrictions spécifiques concernant la conduite d'un bateau se retrouvent dans le Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux. Ce règlement impose des limites de vitesse, des zones de vitesse réglementées près du rivage, des limites à la puissance des moteurs et d'autres restrictions qui s'appliquent sur certains cours d'eau canadiens.

Le Règlement sur les cartes marines et les publications nautiques exige que les conducteurs de bateaux aient à bord les cartes marines les plus récentes, les documents et les publications nautiques pour le secteur où ils naviguent. Bien qu'il existe des exemptions dans certaines conditions, naviguer sur un plan d'eau sans la carte marine appropriée peut faire non seulement courir le risque de se perdre, mais aussi celui de se retrouver en situation de détresse à cause d'une collision avec un obstacle immergé. Les cartes marines sont bien plus que de simples cartes routières. Elles fournissent de précieux renseignements sur les profondeurs d'eau, les aides à la navigation et les obstacles. Les cartes marines sont des outils essentiels qu'il faut avoir à bord de son bateau.

Où trouve-t-on des renseignements sur ce sujet? Pour obtenir de l'information générale sur la sécurité nautique, visitez le site Internet du Bureau de la sécurité nautique à www.boatingsafety.gc.ca ou appelez sans frais le Service des renseignements nautiques au 1-800-267-6687. Pour obtenir des renseignements sur les cartes marines, les Tables des marées et courants, les Avis aux navigateurs, le Système canadien d'aides à la navigation, les Aides radio à la navigation maritime et le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume, visitez le site Internet www.chs-shc.dfo.gc.ca ou appelez le Service hydrographique du Canada au (613) 998-4931.

Rappelez-vous que tout plaisancier a la responsabilité de connaître les règles de route. Et rappelez-vous de naviguer en toute sécurité afin de revenir au port en pleine forme et de profiter au maximum de votre saison de navigation de plaisance.